



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 octobre 2025

Familles de France salue le travail de la commission des finances sur le PLF 2026 pour la préservation du pouvoir d'achat des familles

Familles de France se félicite du travail conduit par les parlementaires de la **commission des finances** dans le cadre de l'examen du **projet de loi de finances (PLF) pour 2026**, et tout particulièrement des **ajustements apportés à l'article 5**. (Voir la page 41 "exposé des motifs")

Ces évolutions représentent une **prise de conscience salubre pour la défense du pouvoir d'achat des familles**, dans un contexte économique marqué par la hausse des coûts du quotidien et la pression croissante sur les budgets des ménages.

Une victoire pour les familles

À la lumière des discussions parlementaires, l'article 5 du projet de loi a été **substantiellement remanié** afin de **corriger deux mesures initialement envisagées** qui auraient eu un impact particulièrement défavorable sur les finances familiales :

- **Le maintien de la réduction d'impôt relative aux indemnités perçues en cas d'affection longue durée (ALD)**. Cette disposition, essentielle pour de nombreux foyers, permet de **compenser partiellement la baisse de revenus liée à de longues périodes d'arrêt de travail**, souvent synonymes de fragilisation économique.
- **La préservation de la réduction fiscale sur les frais de scolarité, un soutien décisif pour des milliers de familles** investissant dans la réussite éducative de leurs enfants. Ce dispositif contribue directement à l'égalité des chances et au maintien de la liberté de choix éducatif.

Ces décisions traduisent **une écoute attentive des préoccupations des familles et un engagement concret en faveur du maintien de leur pouvoir d'achat**.

Un signal positif

« Ces amendements témoignent d'une prise de conscience salubre de la situation économique des familles », déclare **Émilie Souplet**, responsable nationale du pôle Éducation.

« Dans un contexte où le pouvoir d'achat est sous pression, chaque dispositif de soutien compte. Nous remercions les parlementaires pour leur écoute et leur action en faveur des intérêts familiaux », ajoute **Mireille Lachaud**, responsable nationale du pôle Politique Familiale.

Ces positions traduisent une volonté partagée de **préserver notre modèle social** et de **reconnaître le rôle central des familles** dans la cohésion nationale et le développement du pays.

1/2

Familles de France suit attentivement l'évolution de ce texte lors des prochaines étapes parlementaires et reste mobilisé pour défendre les intérêts de toutes les familles, quelles que soient leurs configurations.

Les familles ne demandent pas à être prise en charge mais à être prise en compte !

Contact Presse :

Service communication : 01 44 53 45 95 / 06 09 57 32 28